



Conseil de la Ville

Règlement RV-2006-04-56 modifiant le Règlement numéro 206 – Règlement de modification du plan d’urbanisme afin d’y inclure un plan particulier d’urbanisme (P.P.U.) de l’ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification de l’article 6.5 – COMMERCIALE ET DE SERVICE LOCALE**

L’article 6.5 du Règlement numéro 206 – Règlement de modification du plan d’urbanisme afin d’y inclure un plan particulier d’urbanisme (P.P.U.) de l’ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville est modifié de manière à remplacer le huitième alinéa par le suivant :

« De plus, à l’intérieur d’un bâtiment à vocation mixte, les logements peuvent se localiser aux étages supérieurs, au rez-de-chaussée et au sous-sol. »

Adopté le 6 février 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 14 MARS 2006